

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ministère de la Justice

**Arrêté du 16 décembre 2019 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal judiciaire de Grenoble**

NOR : JUS B1936736A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

*Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;
Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;
Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;*

ARRÊTE

Article 1

Madame Véronique HENRY (FONTAINE), greffière principale, est, à compter du 1^{er} janvier 2020, nommée régisseuse titulaire au tribunal judiciaire de Grenoble.

Article 2

Madame Ghislaine FAIVRE (JACOBÉ), greffière principale, est, à compter du 1^{er} janvier 2020, nommée régisseuse suppléante au tribunal judiciaire de Grenoble.

Article 3

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de GRENOBLE, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 16 décembre 2019

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la cheffe du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY